

## FICHE DE POSTE : Délégué à la protection des données mutualisées

Pôle d'affectation : Pôle fonctionnel

Service d'affectation : Informatique et système d'information

Lieu d'affectation : CA2BM

Rattachement fonctionnel (N+1) : Responsable du service Informatique – Systèmes d'information

Rattachement Pôle Hiérarchique : Directeur Général Adjoint

Cadre d'emplois : Technicien

Grades : Technicien, Technicien principal 2<sup>ème</sup> classe,

Niveau minimal de diplôme requis : BAC +2

Habilitation(s) requise(s) : Permis B. Langues : Français, anglais technique

Le Délégué à la protection des données assure pour la communauté d'agglomération ainsi que pour ses communes membres intéressées la mise en place continue d'un audit « RGPD » afin de garantir à ces collectivités leur conformité face à cette réglementation Européenne. Il assume la fonction de délégué à la protection des données de l'ensemble de ces collectivités.

Pour ce faire, il met en place toute action nécessaire à cette mise en conformité notamment, la production de rapports à destination des différentes collectivités reprenant les écarts constatés avec les textes en vigueur mais surtout un ensemble de préconisations afin de corriger ces écarts. Il met, également en place, une méthodologie de suivi afin de constater l'évolution de ces dysfonctionnements.

Le DPD reçoit également directement les réclamations des personnes concernées par les traitements des données et s'assure de la bonne gestion des réclamations en conformité avec les lois et procédures internes.

Enfin, il est amené à mettre en place des actions de sensibilisation à destination des agents, des responsables ainsi que des élus en vue de leur donner une parfaite connaissance des obligations qui les incombent.

### Compétences requises

**Savoir :**

- Connaissances générales en informatique et réseaux,
- Parfaite connaissance du droit lié aux systèmes d'informations,
- Parfaite connaissance des textes concernant l'informatique et les libertés, de la CNIL,
- Méthodologie de gestion de projets,
- Méthodologie de mise en œuvre du RGPD. Parfaite connaissance du domaine,
- Anglais technique : lu, parlé et écrit couramment.

Des formations spécifiques au RGPD pourront être mises en place si besoin à la prise de poste.

**Savoir-faire :**

- Rédiger une documentation technique, des notes et des rapports,
- Être force de proposition en matière de choix technologiques et/ou juridiques,
- Négociation et arbitrage entre les services et les intervenants extérieurs,
- Maîtrise des techniques et des outils propres à son métier : analyse de données, rédaction et diffusion de procédures, réalisation d'audits, conception d'actions de formation, gestion des relations avec la CNIL.

**Savoir-être**

- Être organisé, méthodique, autonome et pédagogue,
- Avoir l'esprit de synthèse,
- Qualités relationnelles indispensables. Le DPD doit pouvoir s'affirmer dans ses missions tout en restant diplomate, indépendant, objectif et impartial,
- Savoir être à l'écoute des utilisateurs et des partenaires,
- Savoir travailler en équipe et assurer, par ses actions, la cohésion de l'équipe,
- Autonome et responsable, prendre des décisions.

<b>Spécificités et conditions d'exercice du poste</b>
---

**Cycle de travail : 1 607 heures annualisées**

**Astreintes possibles les week-end et jours fériés**

**Contrainte : Réunions en soirée**